



Cher(e)s Confrères, cher(e)s Collègues,

Suite au déclenchement du plan de mobilisation interne des établissements de santé le 24 novembre 2022, nous souhaitons vous informer que le Réseau Bronchiolite ARBAM PACA CORSE, financé par l'ARS PACA, est pleinement opérationnel afin de contribuer à la prise en charge des nourrissons et à l'accompagnement de leurs familles.

Ainsi, vous pouvez joindre les kinésithérapeutes d'astreinte en vous connectant sur le site internet : [www.arbam.fr](http://www.arbam.fr)

Les recommandations de la HAS sur la prise en charge des épisodes de bronchiolite du nourrisson de 2019 (document synthétique en annexe) ont insisté sur une « **surveillance adaptée à l'évaluation du nourrisson par les professionnels de premier recours et les réseaux bronchiolite** » afin d'accroître la qualité des prises en charge et d'éviter le recours aux urgences non pertinent.

Les kinésithérapeutes de ville représentent l'un des acteurs importants de ce maillage, en collaboration avec les médecins.

Leur rôle de sentinelle dans la prise en charge de la bronchiolite en ambulatoire intègre des mesures éducatives, de soutien, d'hygiène, et de repérage de l'apparition des signes de gravité au travers d'un bilan type.

La situation actuelle épidémique met en perspective le besoin crucial d'un accompagnement des familles et d'une prise en charge ambulatoire des nourrissons atteints de bronchiolite par les professionnels de santé de ville afin d'éviter la surcharge des urgences des hôpitaux de notre région.

C'est pourquoi les Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux sont prêts, sur prescription médicale<sup>1</sup>, à assurer leurs missions de santé de proximité et de partenaires des médecins libéraux et hospitaliers.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre d'une prescription, l'ordonnance médicale peut-être libellée ainsi (sans préciser le nombre de séances) : « Séances de kinésithérapie respiratoire pédiatrique dans le cadre du suivi d'une bronchiolite chez un bébé de ... mois. »

## Annexe 1

### Que disent les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur la prise en charge de la bronchiolite au regard de la prescription médicale

#### Surveillance pluridisciplinaire et parcours de soins du nourrisson porteur d'une bronchiolite de forme légère à modérée :

*La bronchiolite aiguë dure en moyenne 10 jours. Il convient de tenir compte des 48 premières heures par rapport au début des symptômes respiratoires, période pendant laquelle tout nourrisson est susceptible de s'aggraver.*

*Quand c'est nécessaire, il est essentiel d'assurer une surveillance pluridisciplinaire de ces nourrissons afin de ne pas les perdre de vue pendant cette période critique.*

*Le médecin de soins primaires devra s'assurer de la mise en place des mesures éducatives et de surveillance adaptée à l'évaluation du nourrisson par les professionnels de premier recours et les réseaux bronchiolite.*

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3118113/fr/prise-en-charge-du-1er-episode-de-bronchiolite-aigue-chez-le-nourrisson-de-moins-de-12-mois](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3118113/fr/prise-en-charge-du-1er-episode-de-bronchiolite-aigue-chez-le-nourrisson-de-moins-de-12-mois)